

Logo	<b>Procédure de gestion et entretien des rolls</b>	Date :
------	--	--------

## 1 Objet et champ d'application

Ladite procédure est proposée aux Donneurs d'Ordre (DO) propriétaires des rolls (ex : industrie agroalimentaire).

## 2 Contenu

### 2.1 Logigramme

Qui	Quoi	Comment Points de vigilances	
<i>Conducteur Ou agent de plateforme</i>	<pre> graph TD     A[Réception du roll vide chez le DO] --&gt; B{Inspection de conformité}     B -- Conforme --&gt; C(Conforme)     B -- Non conforme --&gt; D(Non conforme)     D --&gt; E[Marquage* / Stockage]     E --&gt; F{Réparation}     F -- NON Rebus --&gt; G[Processus achats]     F -- Non conforme --&gt; H{Test conformité}     G --&gt; B     H -- Conforme --&gt; I(Conforme)     H -- Non conforme --&gt; F     I --&gt; J[Nettoyage et désinfection / Stock]     C --&gt; J     J --&gt; K{Vérification}     K --&gt; L[Préparation commande]     </pre>	<p>Marquage des rolls endommagés</p> <p>Intégrité globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Corrosion (rouille)</li> <li>- Roues</li> <li>- Supports de grilles</li> <li>- Système de fermeture</li> <li>- Tiges dessoudées</li> <li>- Plaque d'identification</li> </ul> <p>Préconisation maintenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparation des rolls par lots (ex. &gt;10 rolls)</li> <li>- choix des roues (type, diamètre &gt;125mm, matériau adapté à la surface en production et livraison)</li> <li>- anticipation des pièces détachées</li> </ul> <p>Procédure achats avec cahier des charges (conformément à la Recommandation CNAM R 307 ci-après)</p>	
<i>Service maintenance</i>		<i>Agent de nettoyage</i>	<p>Plan de chargement Bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les produits les plus lourds sont chargés en 1er et par le bas</li> <li>- Poids &lt; 350 kg</li> </ul>
<i>Préparateur commande</i>			

\*Par exemple : rubalise verticale = défaut support de grille / rubalise horizontale = défaut de roues

Logo	Procédure de gestion et entretien des rolls	Date :
------	---	--------

## 2.2 Annexes :

1. Exemple d'affiche interne « Atelier de conditionnement » chez les donneurs d'ordre

	Version n°1	Ref. TRANSFO-MO-023	24/08/2017	MODE OPERATOIRE
<b>REPLISSAGE DES ROLLS</b>				

Atelier conditionnement



**MERCI DE  
REEMPLIR  
LES ROLLS EN  
COMMENCANT  
PAR LE BAS**

Logo	Procédure de gestion et entretien des rolls	Date :
------	---	--------

## 2. Recommandation CNAM R307

R 307

La sécurité sociale au service de la prévention

# UTILISATION DES ROLL-CONTENEURS DANS LA DISTRIBUTION

Recommandations aux entreprises adoptées par les comités techniques nationaux des industries des transports et manutention, des industries et commerces de l'alimentation et des commerces non alimentaires au cours de leurs réunions respectives des 10 décembre 1986, 19 décembre 1986 et 24 novembre 1987.

**I – Exposé des motifs**

On recense encore de nombreux accidents dont sont victimes les conducteurs routiers et les manutentionnaires ainsi que les salariés manutentionnant et transbordant des marchandises contenues dans des roll-conteneurs, notamment, et par ordre d'importance décroissante :

1 – Lomalgies, hernies ou douleurs dues à la manœuvre malaisée des roll-conteneurs ou à leur déséquilibre et à leur renversement.  
Causes :  
– surcharge du roll-conteneur,  
– sol non adapté (trous, obstacles, pente, surfaces souples...),  
– roulettes inadaptées ou coincées,  
– plancher du véhicule trop souple.

2 – Blessures aux jambes et aux chevilles, coincement et écrasement des pieds.  
Causes :  
– voir ci-dessus,  
– fragilité du roll-conteneur et déformations des socles et des dispositifs d'assemblage des flancs.

3 – Blessures au visage par détente intempestive des sangles d'arrimage.  
Causes :  
– dispositif d'arrimage mal conçu, mal positionné, inadéquat.

4 – Blessures, piqûres aux mains et coincement de celles-ci.  
Causes :  
– fragilité du roll-conteneur et déformation des bordures et rupture des soudures.

5 – Entraînement et chute de hauteur lors des transbordements, à partir d'un hayon élévateur ou d'un quai de chargement.  
Causes :  
– préhension malaisée du roll-conteneur,  
– inexistence d'un dispositif d'arrêt sur le hayon ou dispositif de hauteur insuffisante,  
– dispositif de liaison quai/camion mal positionné,  
– pente trop raide du dispositif de liaison quai/camion,  
– quai mal entretenu, de surface glissante ou inégale,  
– manque de recul, au niveau du plateau du camion.  
La gravité des accidents dus à la manutention et au trans-

bordement des roll-conteneurs est plus élevée que celle de la moyenne des accidents.

**II – Définition**

Un roll-conteneur (1) est un matériel de manutention spécifique destiné au transport et à la distribution par véhicules routiers de produits divers. Il est constitué par un plateau muni de roulettes pour déplacement sur courte distance, équipée de deux ridelles grillagées généralement amovibles et muni, le plus souvent, d'un système de serrage de celles-ci (exemple : sangle, barre...).

**III – Recommandations**

En complément des textes réglementaires en vigueur, il est recommandé aux chefs d'entreprise dont tout ou partie du personnel relève du régime général de la Sécurité Sociale et utilise, même à titre secondaire ou occasionnel des roll-conteneurs lors des opérations de manutention, de stockage, de transbordement ou de transport, de prendre ou de

faire prendre les mesures de prévention suivantes :

**1 – Choix du roll-conteneur**

1.1 – Choisir un roll-conteneur adapté à son utilisation (charges, rotations, transbordements...) et à son environnement (état des sols, type de véhicules, mode de stockage...).

1.2 – Choisir un roll-conteneur conforme à la normalisation française en vigueur (norme NF H 50 501) ayant les caractéristiques indiquées dans la norme et ayant notamment subi les épreuves qui y sont prévues.

1.3 – Choisir un roll-conteneur :  
– ayant des roulettes de diamètre d'au moins 125 mm  
• dont les moyeux sont à faible frottement,  
• dont la bande de roulement permet à la fois :  
– un faible effort au démarrage,  
– l'absorption des vibrations et des éventuels obstacles et comportant un blocage des deux roulettes pivotantes,  
– dont le dispositif d'assemblage plateau/ridelles est largement dimensionné

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE : 66, AVENUE DU MAINE, 75682 PARIS CEDEX 14

Logo	Procédure de gestion et entretien des rolls	Date :
------	---	--------

<p>pour éviter tout risque de déboîtement intempêtif, - dont le plateau est arrondi aux quatre coins et/ou muni d'un ceinturage de protection (bande souple sertie par exemple), - dont le système de serrage (sangle par exemple) est adapté à la main (largeur maximale 50 mm), de longueur suffisante, et permet un décrochage rapide, sans risque de détente dangereuse (faible élasticité).</p> <p><b>2 - Chargement du roll-conteneur</b> 2.1 - Charger le roll-conteneur par ordre de densités décroissantes, les produits les plus lourds étant chargés les premiers. 2.2 - Limiter impérativement la charge par roll-conteneur à un maximum de 350 kg en poids et inscrire de façon indélébile sur la plaque prévue sur le roll-conteneur, les valeurs maximales à ne pas dépasser.</p> <p><b>3 - Surface de roulement</b> 3.1 - Maintenir en excellent état les sols sur lesquels circulent les roll-conteneurs notamment ceux des accès aux points de livraison. 3.2 - Choisir les circuits les plus courts (voir commentaires 1.3) tout en évitant les rampes de plus de 5 %. 3.3 - Veiller à l'état des quais (notamment les bordures de quai) et du plancher des véhicules.</p> <p><b>4 - Transbordements</b> 4.1 - Appliquer les recommandations n° 223 relatives à l'utilisation des aires de transbordement et du matériel de manutention et de mise à niveau. 4.2 - Équiper les véhicules servant au transport de roll-conteneurs, de dispositifs d'amarrage et de butées arrière (escamotables s'il y a lieu) et choisir les hayons élévateurs conformes à la norme NF E 52.071 « Hayons</p>	<p>élévateurs hydrauliques - Règles générales de sécurité ».</p> <p><b>5 - Entretien du matériel</b> 5.1 - Procéder à l'inspection périodique et fréquente des roll-conteneurs par leur repérage en chargement et en écartant par un marquage apparent (ruban adhésif jaune par exemple), le matériel endommagé. 5.2 - En cas de remise en état du matériel endommagé, procéder au contrôle systématique des roll-conteneurs réparés. 5.3 - En cas de remplacement des roulettes usagées, choisir des roulettes neuves de diamètre 125 mm, dans les conditions prévues au paragraphe 1.3.</p>	<p>le manutentionner (pousser plutôt que tirer, se placer en aval sur une rampe, prendre les roulettes pivotantes vers soi, etc.). 6.3 - Doter le personnel de chaussures de sécurité et de gants de manutention et s'assurer de leur port.</p> <p><b>COMMENTAIRES</b> Sur 1.1 - Les roll-conteneurs en contact direct avec les produits alimentaires (viandes, fromages...) seront conformes aux prescriptions de la brochure 1227 du Journal Officiel. Sur 1.3 - Pour les usages dans des conditions particulières (état des sols, longueur des parcours, rampes, charges unitaires élevées...)</p>	<p>Sur 2.2 - Il existe des tests de poids et de volumes, effectués au niveau de la préparation du bon de commande avec indication en clair : « changer de roll » ou « roll n° suivant ». Sur 3.1 - Ce paragraphe devrait s'appliquer aux points de vente intégrés (succursales...) et pourrait s'étendre aux autres distributeurs par des accords particuliers. Sur 6.1 - L'Institut national de Recherche et de Sécurité ainsi que les Caisses régionales d'assurance maladie organisent ce type de stages.</p> <p>(1) La terminologie AFNOR est : conteneurs à roulettes.</p>
			
<p><b>6 - Personnel</b> 6.1 - Former le personnel aux techniques de manutention manuelle ainsi qu'aux « gestes et postures ». 6.2 - Indiquer au personnel la façon de démonter un roll-conteneur et de stocker ses éléments et la façon de</p>		<p>choisir un moyen de manutention plus adapté (chariot, transpalette électrique,...). Sur 2.1 - Ceci implique un classement des produits en entrepôt dans cet ordre et l'établissement des bons de préparation de commande conformes à ce classement.</p>	

Édition I.N.R.S. R 307 - Tiré à part de l'article publié dans la revue mensuelle « Travail et Sécurité » de novembre 1988 - Tirage : 10 000 exemplaires - Imprimerie Chirat - Dépôt légal n° 4270 - Directeur de la publication : D. MOYEN - Certificat d'inscription CPPAP 806 AD du 21/11/74

ISSN 0373-1944